



ELECTIONS : UN NOUVEAU BUREAU NATIONAL AU FAFSEA

Le Bureau national et ses membres viennent d'être renouvelés pour un mandat de deux ans.

Paris, le 17 juin 2014. Le Conseil d'administration du FAFSEA, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA/OPACIF) du secteur agricole et des activités annexes, a procédé ce jour à l'élection des membres de son Bureau. Ces élections, qui ont lieu tous les deux ans, répondent au principe du paritarisme et de l'alternance. Ainsi, le FAFSEA est présidé alternativement par un membre du collège employeurs et par un membre du collège salariés.

M. Jérôme DESPEY, Secrétaire général adjoint de la FNSEA, et anciennement Secrétaire général du Fafsea, est élu **Président du FAFSEA** en remplacement de M. Philippe PEUCHOT.

M. Philippe PEUCHOT, Secrétaire Fédéral de la FNAF CGT, et anciennement Président du Fafsea, est élu **Secrétaire général du FAFSEA** en remplacement de M. Jérôme DESPEY.

M. Pascal DENIMAL (UNEP) est élu vice-président.

M. Eloi SCHNEIDER (CFTC Agri) est élu secrétaire général adjoint.

Mme Jocelyne MARMANDE (FGTA-FO) est élue trésorier.

M. Gilles DUQUET (FNSEA) est élu trésorier adjoint.

Les autres membres du Bureau du FAFSEA sont :

- ✓ **M. Jean-Michel LOISEAU** (SNCEA/CFE/CGC)
- ✓ **M. André LASSAUSSE** (FGA-CFDT)
- ✓ **Mme Anne BIZOUARD** (FNSEA)
- ✓ **M. Patrick BLANCHARD** (CNVS)

M. Gérard NAPIAS (EDT), et **Patrick WOJTOWICZ (FNAF-CGT)** participent aux travaux du bureau en qualité d'invités.

À propos du FAFSEA

Géré paritairement par près de 500 partenaires sociaux, le FAFSEA : *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles* est un OPCA*/OPACIF** de référence en matière de formation professionnelle. Son cadre d'intervention est large : monde agricole et rural, et secteurs connexes.

Depuis 2011, le FAFSEA est devenu l'OPCA des jardinerie-graineteries mais également celui des industries et commerces en gros des vins, cidres, spiritueux, sirops, jus de fruits et boissons diverses.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Fafsea est aussi l'OPCA des fleuristeries et des entreprises de vente et de services des animaux familiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il est également l'OPCA des Services du monde rural (Crédit Agricole, Mutualité Sociale Agricole, Maisons Familiales Rurales, Familles Rurales), et du secteur de la Pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique.

Avec un budget annuel de près de 244,5 millions d'euros et 6,5 millions d'heures de formation financées, le Fafsea, dont l'agrément a été renouvelé par l'Etat début 2012 dans le cadre de la réforme des OPCA, assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue.

Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses quelque 200 000 entreprises adhérentes.

Plus d'informations sur : www.fafsea.com

*OPCA : *Organisme paritaire collecteur agréé*

**OPACIF : *Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation*

Contact presse

FAFSEA

Sabine Defrémont
Responsable de la communication

communication@fafsea.com

LD : 01 70 38 38 10

Standard : 01 70 38 38 38